

Montpellier, le 24 novembre 2010

RAPPEL : NAPPE ASTIENNE

Déclaration obligatoire de tout prélèvement d'eau supérieur à 1000m³/an

AVANT LE 31 DECEMBRE 2010

Vous exploitez, ou vous souhaitez exploiter un forage prélevant dans la nappe astienne pour un usage non domestique, vous êtes donc concerné

La nappe Astienne, compte-tenu d'un déficit quantitatif chronique a été classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté en date du 9 août 2010, afin de connaître les prélèvements et ainsi gérer la ressource

Ce classement en ZRE (28 communes concernées*) impose désormais une procédure à minima déclarative, au titre la nomenclature eau L214-1 du code de l'environnement, pour tout prélèvement non domestique c'est à dire supérieur à 1000m³/an.

Par conséquent pour les ouvrages prélevant au droit de la nappe astienne :

tout prélèvement existant avant le 9/08/2010 et supérieur à 1000m³/an, doit être régularisé avant le 31 décembre 2010 auprès de la DDTM 34. Pour cela un formulaire est disponible sur les sites indiqués ci-dessous ou dans votre mairie

Où trouver toutes les informations ?

Trouver toutes les informations, vérifier que votre prélèvement se situe dans le périmètre de la ZRE en consultant la carte, télécharger les formulaires de déclaration, les modalités de déclaration...

consulter le site de la DDTM 34 : <http://www.herault.equipement-agriculture.gouv.fr>

consulter le site du SMETA : <http://www.astien.com/index.php>

Qui contacter ?

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34)

520, allée Henri II de Montmorency CS 60556 - 34 064 MONTPELLIER Cedex 2
Service Eau et Risques ' : 04 34 46 62 37

Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA)

Route de Vendres
Domaine de Bayssan le Haut
34 500 BEZIERS
04 67 36 41 67

*(communes concernées : Agde, Bassan, Bessan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Cers, Comeilhan, Fleury, Florensac, Lieuran-les-Béziers, Marseillan, Mèze, Montblanc, Nézigna-l'Evêque, Pinet, Pomerols, Portiragnes, Saint-Thibéry, Sauvian, Sérignan, Sète, Servian, Thézan-les-Béziers, Valras-plage, Valros, Vendres, Vias, Villeuneuve-les-Béziers)

Contact presse : Magali Migeon 04 34 46 60 33 Contact Technique : Charlotte Courbis : 04 34 46 62 20